

Colloque International – Genève –

L'Action Tragique du service public

Septembre 2004

En septembre 2004, dans le cadre du colloque international *L'Action Tragique du Service Public*, un projet porté par la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE), dans le cadre de la chaire d'approches interculturelles en éducation du professeur ordinaire Pierre Dasen à l'Université de Genève, par l'IEPI à l'Université de Lausanne et l'UOG, messieurs Jean-Pierre Thorel, président, et Dominique Blanc, directeur, sept policiers genevois, parmi de nombreux autres intervenants du service public, se sont exprimés pour expliquer leur pratique professionnelle.

Le colloque est l'étape de la diffusion publique de la recherche du docteur en sciences politiques **Marie-Claire Caloz-Tschopp**, maître d'enseignement et de recherche suppléante au Programme plurifacultaire d'Action humanitaire de l'Université de Genève, Privat-docent à l'Université de Lausanne, chargée de cours à l'Université de Louvain, mandatée en 1999 par la Conseil d'Etat et son président de l'époque, M. Guy-Olivier Segond, appuyé par le Département de Justice et Police du canton de Genève, afin d'effectuer une recherche sur les difficultés et les dilemmes vécus, dans leur travail, par les professionnels de trois Départements de l'Etat de Genève, dans une période de transformation du rôle de l'Etat et du Service public.

Le colloque a accordé une place importante aux professionnels du service public, dans les ateliers qui comptait sur l'analyse réflexive de leurs pratiques professionnelles. Il a tenté d'articuler une analyse des pratiques et des apports interdisciplinaires qui peuvent renforcer les compétences et les motivations des acteurs du Service public.

Les questions ont été les suivantes :

- ⇒ *Quelles sont les conditions de travail qui déterminent la qualité de ma vie quotidienne ?*
- ⇒ *Quelles sont les possibilités pour pouvoir réfléchir à mes conditions de travail ?*
- ⇒ *Quel est le traitement (justice, humanité) pour ceux qui ont perdu leur travail ou qui ont peur de le perdre ?*
- ⇒ *Quelle est la place des étrangers dans notre société ?*
- ⇒ *Quelles propositions pour l'avenir ?*

Les sept interpellations des policiers genevois, correspondantes aux ateliers de réflexion, Travail et chômage, Histoire et mémoire, Devoirs et fidélité, Approches interculturelles dans une société inégalitaire, Situation limite dans le travail, Droit d'asile et hospitalité et Souffrance et espace public au travail, sont disponibles ci-après.

Travail et chômage

Stéphane Barbezat
Police de sécurité internationale
Genève

Je suis actuellement le responsable formation de la Police de Sécurité Internationale, 3^{ème} service de front de la police cantonale genevoise.

Ma réflexion est basée sur deux axes, le premier étant mon expérience face à une personne à la recherche d'un emploi, postulant aux examens de la Police de Sécurité Internationale.

Le deuxième est centré sur les stagiaires dont nous devons nous séparer lors de l'école de formation, car ils ne correspondent pas aux critères, tant sur le plan des résultats que du comportement.

Premier axe :

Depuis deux ans, je constate lors de la mise en place d'un recrutement que nombreux sont les candidats sans emploi qui frappent à notre porte.

Cette situation nouvelle à ses avantages et ses effets négatifs, ces demandeurs d'emplois ont souvent une formation supérieure d'un très bon niveau, mais bien souvent leur métier d'origine est aux antipodes du poste que nous leur proposons.

La formation des policiers genevois est certes d'un très bon niveau, cependant, il est parfois difficile pour une personne qui exerçait le métier de biologiste, ingénieur en informatique, sage-femme etc., à coulisser dans un métier où les exigences, sont tant physiques, psychologiques, qu'intellectuelles.

Nous devons alors, sensibiliser notre interlocuteur sur les difficultés de notre métier. En effet, si la motivation est seule basée sur la recherche d'un emploi pour des raisons « alimentaires », le métier de policier exige tellement, que nous risquons d'engager une personne qui à moyen terme ne supportera pas les nombreuses contraintes du métier de policier.

Il est donc important lors de nos sélections d'apporter un soin et une attention particulière lors de ce type de candidature.

Deuxième axe :

Lors d'une école de formation de police, il arrive parfois que nous devions nous séparer d'un stagiaire. Les motifs peuvent être les suivants :

- ⇒ Mauvais comportement (discipline).
- ⇒ Résultats insuffisants.
- ⇒ Résultats insuffisants et mauvais comportement.

Il s'agit donc d'une rupture de contrat avec un stagiaire, je dois certes sauvegarder les intérêts et exigences de notre entreprise. Cependant, l'exercice reste délicat et souvent difficile à vivre pour le stagiaire et parfois même pour le staff d'encadrement.

En effet, la rupture de contrat équivaut pour le stagiaire à se retrouver demandeur d'emploi. Celui-ci et parfois père de famille et l'épouse n'est pas toujours tenue au courant du comportement de son époux, et de ses mauvaises prestations au sein de l'école de formation.

De cette situation, il résulte parfois qu'une épouse m'appelle, car elle ne comprend pas la décision prise envers son mari. Je dois alors, lui faire comprendre les motifs de notre décision, sans pour autant violer le secret de fonction. Je dois principalement l'amener à comprendre et accepter notre décision, sans que mon explication génère des tensions supplémentaires à l'intérieur de leur couple.

En effet, de par la conjoncture actuelle, même si nos motifs sont irréprochables et emprunts d'un grand professionnalisme pour nous séparer d'un stagiaire, il m'arrive souvent de penser que nous venons de faire un nouveau chômeur...

Pour terminer, dans le cadre de ma fonction il est primordial d'avoir un grand sens du respect de l'individu, car nous sommes les garants d'une institution importante ou la valeur de l'individu doit prendre tout son sens et sa force.

Histoire et Mémoire

Philippe Bertschy
Police judiciaire
Genève

Histoire et mémoire, sont deux termes particulièrement appropriés à la police. La place des traditions liées au port de l'uniforme pour les gendarmes, la tenue de parade datant du milieu du siècle dernier, est particulièrement forte.

La tradition militaire, impliquant une discipline militaire d'une part et une profession à forte composante identitaire. Le métier dit à vocation où on doit tout son temps à l'état (ce qui figure dans la loi), laisse finalement peu de place à l'expression personnelle. C'est également un travail de groupe, ce qui renforce le sentiment qu'il y a peu de place pour l'individu en tant que tel. On parle du Corps de Police, de l'esprit de corps, d'une sorte de grande famille. La personne dans la police est "policier" avant d'être un individu.

La société parallèlement suit un cours qui est en rupture avec cette tradition qui veut que le policier se sacrifie pour le groupe au service de la communauté. L'évolution « hédoniste » actuelle, où le plaisir et les loisirs de l'individu l'emportent sur les besoins du groupe et les contraintes du métier, met à mal l'image traditionnelle que se font les policiers plus anciens de la profession. Cette même évolution ébranle également la société hiérarchisée qui compose la police, notamment en termes de discipline. Les policiers sont laissés seuls pour gérer des situations, souvent dans l'urgence, et le fait de ne pas appliquer strictement la loi, mais de laisser ses sentiments personnels dicter sa conduite, peut conduire non seulement à des erreurs mais également à un sentiment d'arbitraire. Tel policier est plus gentil que l'autre, etc.

L'image de l'institution est également différente d'avant. Bras armé de l'Etat, la profession existe pour garantir les droits des citoyens et les protéger, c'est sa mission de service public et la fierté des policiers qui croient en leur travail. La perception de la population est plus mitigée. Oppresseurs pour certains, sauveurs pour d'autres, indifférence pour beaucoup. L'uniforme n'a plus le prestige d'avant. Beaucoup de collègues gendarmes conservent une certaine nostalgie de ce prestige qui n'est plu. Nous sommes devenus un service public, dans une chaîne de prestations parmi d'autres. L'image d'être un corps particulier s'estompe peu à peu, peut-être parallèlement au fait que l'importance de l'individu augmente. L'individu au détriment du groupe. Cette image d'être un corps de l'Etat comme un autre nous est aussi renvoyée par le public au travers des articles de presse où tous les politiques ou autres jettent la pierre à la police (parce que ce ne sont pas des personnes, mais des flics). La nouvelle génération de policiers n'est pas prête globalement à accepter les mêmes contraintes que nos anciens. La tradition de tout sacrifier au groupe et à son métier s'estompe. La majorité des heures supplémentaires dans l'institution sont effectuées par des services particuliers où les gens tentent de conserver cet « esprit de corps et de sens du sacrifice au profit de la collectivité ». On ne devient pas policier pour bien gagner sa vie mais parce qu'on adhère à des valeurs qui paraissent désuètes, honneur, respect, courtoisie, courage, écoute etc. toutes notions étrangères au profit et à la rentabilité. C'est ça le service public dans notre mémoire collective.

La mémoire, c'est également la fixation des petits et grands événements de la République, mémoire des événements, mais également mémoire personnelle, avec la charge émotionnelle. Chaque policier qui exerce sa fonction durant trente ans est exposé durant ce laps de temps à la

violence. 30 ans de violences verbales ou physiques laissent des séquelles. Il n'y a par exemple pas un endroit de la ville qui ne vous rappelle une intervention, un événement, parfois drôle mais aussi dramatique. Cette réalité de la violence vous est renvoyée quotidiennement, en congé ou au travail. Nous avons tous une mémoire photographique de ce que nous vivons et certains le vivent bien mais d'autres en souffrent.

La mémoire, la police c'est la mémoire de la vie quotidienne de notre ville, nos archives en sont la preuve. Nous conservons tout, devons nous souvenir de tout. Nous sommes convoqués parfois deux ans après les faits pour témoigner sur une intervention que nous avons effectuée. On nous demande de cultiver cette mémoire et c'est une des qualités professionnelles les plus recherchées. Le nombre d'affaires augmentant, le temps laissé au traitement d'une affaire diminue. Il faut se souvenir de tout car si l'affaire est mal traitée, à savoir de façon incomplète, où si vous ne vous souvenez pas exactement des circonstances de cette même affaire deux ans plus tard, on vous suspectera de manigances ou de complot policier. En bref, on s'américanise. Il faut peut-être se souvenir de ce que cela implique et de ce que c'est que le service public.

Devoirs et Fidélité

Guy Brousoz
Gendarmerie
Genève

"Céder à la force est un acte de nécessité, non de volonté; c'est tout au plus un acte de prudence"¹

Au début de ma carrière de policier, je me suis retrouvé dans une situation qui m'a posé un réel cas de conscience. Certes il ne s'agissait pas d'une question de vie ou de mort mais la décision que je devais prendre pouvait avoir une influence non négligeable pour ma vie privée.

Jeunes mariés, nous venions d'accueillir notre deuxième enfant. Notre petite famille se composait ainsi de 2 enfants et 2 adultes. Seul problème, mais de taille, nous vivions dans un petit 3 pièces au centre ville. Notre vie quotidienne devenait pratiquement insupportable. Il fallait en effet réserver la seule chambre à coucher pour les deux enfants. Quant à mon épouse et moi, nous dormions sur le canapé-lit installé au salon. Cette situation, je la vivais en face d'un immeuble squatté. Ces jeunes avaient investi cet immeuble car le nombre de logement libre à Genève était quasiment nul. J'en faisais l'expérience tous les jours...

Un samedi, une manifestation de rues était annoncée. Il s'agissait, d'un défilé en ville organisé dans le but de protester contre la politique du logement et ses conséquences. Ce jour-là j'étais en repos. Face au manque de personnels dans les postes de police (déjà !), une alarme téléphonique fut déclenchée aux domiciles des fonctionnaires de police en congé. J'ai répondu à cet appel et me suis rendu au lieu de rassemblement. J'ai accompli ma mission au plus près de ma conscience, par devoir de fidélité.

Mais, tout au long de cet engagement, j'ai eu à l'esprit cette question : "De quel côté de la barrière est-ce que je devais me trouver ?" Je vivais ce que la plupart des "gens d'en face" vivaient et ressentaient. Devais-je me rendre à la manifestation ou au contraire me retrouver de l'autre côté de la barrière ?

Au début de la vie d'un couple, ce genre de décision à prendre n'est pas facile et pas sans conséquence. J'étais partagé entre un sentiment de révolte par rapport aux spéculations évidentes constatées et le devoir de fidélité. En congé de surcroît.

Finalement, je choisis de rester fidèle à mon serment (devoir mon temps 24h/24 à l'Etat) et ainsi m'engager afin que les revendications des "gens d'en face", que je partageais, puissent se faire dans le respect du droit et des institutions.

Je tiens pour terminer à discuter des quelques points suivants :

Tout d'abord il me semble que chaque fonctionnaire réagira probablement selon sa personnalité, c'est pourquoi il me semble qu'aucune réponse généralisée ne peut être apportée. La réalité de

¹ Rousseau, J.-J. (1996). *Du contrat social ou principes du droit politique*. (p.4). Paris : Librairie Générale Française.

notre quotidien de policier nous impose des situations parfois contraignantes. Et face à une situation inacceptable, deux attitudes sont possibles : se soumettre ou refuser.

Alors, de ces deux attitudes laquelle est préférable ?

L'enjeu de la question est celui de la liberté dont on peut se demander si elle doit s'affirmer en toutes circonstances ou se fixer des limites. Car même si l'homme est libre de décider, s'il a en lui une volonté qui lui permet de faire un choix et d'agir en fonction de ces choix, il est clair que des contraintes extérieures l'empêchent de réaliser ses projets... et il existe bien des situations où le refus d'ordre, par exemple pour les fonctionnaires de police, est impossible, comme dans les pays sous régime autoritaire et/ou totalitaires.

Galilée connut cette situation de résignation. En effet, souvenez-vous que sommé par l'Inquisition de renoncer à ses idées coperniciennes, se sachant condamné s'il insistait, il se résigne. Je pense que dans ce contexte précis, sa résignation a été utile parce que sa révolte ne lui rapporterait rien de plus, ne ferait pas avancer ses idées d'un pouce ; et peut-être est-il plus utile que ses idées lui survivent et qu'il puisse témoigner... aujourd'hui nous savons que Galilée avait raison.

Pour certains la résignation est un devoir ; elle l'est parce que la révolte, en renversant le pouvoir, risquerait de faire renaître l'état de nature (guerre), par opposition à l'état social (contrat). Ces personnes pensent que mieux vaut un Etat, même injuste, que pas d'Etat du tout. Mieux vaut la tyrannie et l'arbitraire qu'un retour à l'état de guerre qui met l'existence humaine en péril, ainsi même dans la pire des sociétés, l'humanité survit. Et mieux vaut l'ordre que la guerre. Mais pour accepter cette thèse, encore faut-il admettre une certaine nécessité de la légitimité de la légalité.

D'autres pensent au contraire que la révolte est nécessaire en certaines circonstances. D'abord elle doit porter contre un ordre réellement injuste. Ensuite la révolte n'aurait de sens, surtout lorsqu'elle est violente, que si tout moyen légal, toute discussion est impossible. Enfin la révolte n'est à légitimer que si elle aboutit réellement à une amélioration de la situation, à plus de justice. Cependant, la révolte suppose un minimum de chance de réussite. Certes aucune révolte n'est absolument certaine d'aboutir. Il y a toujours un risque et ce n'est pas pour autant qu'il faille toujours s'interdire d'agir surtout lorsqu'on n'est pas sûr de l'échec.

Il peut survenir des situations où la révolte est un devoir, et dans certains cas, se résigner, accepter, est synonyme de complicité. Le problème s'est posé dans le cas des criminels de guerre SS. Leur argument était : "*J'obéissais aux ordres*". Ordre ou non, l'être humain est libre de l'exécuter. Comme le disait Sartre : "*Lorsque les instructions sont illégitimes, quand il s'agit d'un crime contre l'humanité, obéir est cesser d'être humain*". Et l'homme qui se livre au crime contre l'humanité nie l'homme qu'il est lui-même.

Sans parler de cas aussi extrêmes, rappelons que la législation condamne le délit de non-assistance à personne en danger. Autrement dit, si on est témoin d'un crime, d'un délit et qu'on laisse faire, on devient complice. Ici, il y a bien un devoir de révolte.

C'est pourquoi je pense que choix entre la résignation et la révolte dépend des circonstances. On ne peut pas se révolter contre n'importe quoi ni à n'importe quel prix. Le critère reste la lutte contre l'injustice à condition que les moyens utilisés ne soient pas plus injustes encore. Lutter contre la violation du droit c'est rétablir le droit.

Alors dans quelle mesure sommes-nous libres d'agir et quelles sont les limites mais aussi les conditions morales de l'exercice de notre fonction ?

Approches interculturelles dans une société inégalitaire

Alain Devegney
Gendarmerie
Genève

Si je prends ce sujet au niveau de ma pratique quotidienne, dans le poste de gendarmerie de la gare de Cornavin, la première chose qui vient à l'esprit est que 75 % des interventions difficiles ou conflictuelles, sont le fait de ressortissants étrangers. Je parle ici des rixes, arrestations, conflits divers et petits délits contraventionnels qui émaillent la vie d'un poste comme le nôtre. C'est, pour l'agent qui travaille dans le terrain, une simple réalité incontournable.

Dans le titre de cet atelier, on trouve le mot : « inégalitaire » et ceci m'amène à une autre réflexion. Toute société est forcément plus ou moins inégalitaire et dans le domaine de l'intégration aussi. Un travailleur comme le policier voit sa pratique professionnelle influencer sa vision de la société et de son rôle social. Si de surcroît, pour son malheur, il habite dans une grande cité HLM où le pourcentage d'étrangers mal intégrés et au comportement parfois incompréhensible est élevé, c'est vraiment la cerise sur le gâteau. Il est clair que si vous habitez une villa ou un immeuble de bon standing et que, de plus, vous n'avez pratiquement aucun rapport avec une population étrangère criminogène, vous aurez forcément une vision de l'intégration très réductrice pour ne pas dire angélique.

Il est clair que les grands sentiments et principes ont une adhésion qui est inversement proportionnelle à l'expérience réelle que l'individu a sur le terrain. En clair, quand votre vie, tant privée que professionnelle, est régulièrement perturbée ou influencée de manière négative par des personnes d'origines étrangères, vous ne pouvez qu'avoir une forte prévention envers ces personnes.

Lorsque je donnais des cours à mes collègues sur la sensibilisation aux relations interculturelles, je n'ai jamais parlé de ces grands principes. Au contraire, je me suis surtout attaché à l'aspect pragmatique de la chose. En fait, je suis intimement convaincu que l'immigration n'est ni bonne ni mauvaise, ELLE EST ! Le policier est au premier rang des problèmes sociaux et il constate bien que l'immigration pose beaucoup de problèmes. Il constate aussi que la situation empire d'année en année et que son employeur (l'Etat) non seulement ne lui donne pas les outils nécessaires mais qu'en plus, il est lui-même dépassé.

Au niveau de la pratique professionnelle, le premier problème est la compréhension de l'autre. Non seulement au niveau de la langue quand ce ne sont pas des francophones, mais aussi au niveau des attitudes, des schémas comportementaux, des modes de communication non verbaux et des réflexes culturels. Comment faire comprendre à un père musulman qu'il n'a pas le droit de séquestrer sa fille de 18 ans afin de la ramener de force au pays. Pour cet homme, sa fille est en train de devenir une prostituée alors que pour nous, elle ne fait que vivre normalement dans un pays occidental.

La violence de certains ressortissant de l'Europe de l'Est est tout simplement inacceptable. L'arrogance des Africains de l'Ouest qui ne viennent chez nous que pour vendre de la drogue confine à la provocation. Tous ces renforcements négatifs ne sont en tout cas pas compensés par une Justice qui n'a de juste que le nom. Les procédures sont bâclées, les agents sont punis à la

moindre incartade et leurs agresseurs voient leurs procédures judiciaires classées et encore, si elles sont instruites.

La plupart des policiers ne font pas ce métier que pour la gamelle mais aussi par idéal et ils se sentent bien seuls, face à un adversaire auquel ils ne peuvent pas s'identifier en raison des différences qui les séparent. Les solutions sont empiriques et pas toujours efficaces. Ces rapports, conflictuels, avec la population étrangère délinquante peuvent être compensés par une vie sociale active dans laquelle, le policier fréquenterait des étrangers lui apportant une image positive. Ceci est possible à travers le sport ou à l'école dans le cadre des parents d'élèves. Encore que, dans le domaine des délits à l'école, l'écrasante majorité de ces actes sont le fait d'enfants étrangers.

En fait, la plupart d'entre-nous ont choisi de s'enfermer, pendant les jours de congé, dans notre jardin secret. Le policier se sent souvent incompris et le plus souvent, c'est vrai. Nous avons presque tous un petit îlot de verdure pour les plus chanceux à Genève et pour les autres, dans un autre canton ou en France voisine et c'est là que nous nous ressourçons. Le policier, en règle générale, s'intègre peu dans le tissu associatif de sa commune ou de son quartier. Il y a là un besoin de se retremper dans un monde différent des tensions et violences professionnelles. De plus, pour les gens, un policier reste un policier tout le temps et il n'est pas rare que nos collègues soient sans cesse questionnés, requis voire houspillés par des demandes alors qu'ils sont en congé. Même si nous arrivons à admettre que l'immigration a des aspects positifs, ce que nous vivons au quotidien nous incite à penser que dans l'immédiat, les aspects négatifs l'emportent largement.

Situation limite dans le travail

Marc Folly

Police de sécurité internationale
Genève

J'ai 40 ans, je travaille à la P.S.I. depuis maintenant 19 ans et je voudrais vous parler des situations limites dans le travail.

Quand je suis rentré dans la police, c'était plus pour le côté protectionniste de cet organe que son côté répressif. Au cours des années, j'ai toujours essayé de faire mon travail tout en étant, ce que je considère le plus humain possible. Il est vrai, que nous ne faisons pas qu'un travail social et que certaines fois, il faut employer plus de fermeté, pour maîtriser une situation ou empêcher ne s'envenime.

Actuellement j'officie au bureau des visas, à l'aéroport international de Genève. Nous sommes chargés de contrôler si les personnes qui rentrent en Suisse, remplissent les conditions d'entrées demandées. Sur ce point, les situations limites sont lorsqu'il faut expliquer à une personne qu'elle ne peut rester et doit repartir dans son pays d'origine. Dans cette situation, il faut se dire que la personne que l'on a en face de nous, a peut-être économisé une année pour venir en vacances chez nous. Nous délivrons aussi les passeports provisoires d'urgence. Parfois, nous devons refuser d'en délivrer, surtout à des enfants, car pour les protéger les conditions sont assez stricts. Dans ces cas, les situations limites se rapportent surtout à notre propre personne et il n'est pas toujours facile de dormir en se disant que l'on n'a pas pu sauver les vacances d'une personne qui vient chez nous, ou d'un enfant qui devait partir. Je pense aussi que cela s'en ressent aussi dans notre vie familiale.

Nous faisons aussi du convoyage. Certaines personnes arrivent en train et doivent être convoyée au poste en attente de leur avion. Ces gens sont des prisonniers ayant purgés leur peine ou pas, ou de simples illégaux ou n'importe quel autre cas impliquant un refoulement. Etant donné que nous ne savons pas ce qui nécessite ce transfert, pour des raisons de sécurité, nous devons leurs mettre les menottes. Dans ce cas, je pense qu'il est dégradant pour la personne convoyée, de traverser la gare ainsi que passer devant l'aéroport, avec les menottes aux poignets. Mais comme nous ne savons pas à qui nous avons à faire, nous sommes obligés de prendre certaines précautions.

Il y a aussi le cas de personnes seules ou familles que nous refoulons. Ces personnes sont prises en charges depuis notre poste, ensuite nous les amenons à l'avion en voiture de patrouille. Que ce soit au début de l'embarquement ou à la fin, ces personnes sont embarquées à la vue de tout le monde et je dirais qu'elles se retrouvent un peu comme dans un zoo. Je veux dire par là, que tous les passagers de l'avion, les regardent en se demandant ce qu'ont fait ces gens. Cela peut être aussi assez humiliant.

Pour conclure, je pense qu'il y a beaucoup de cas où les situations sont limites dans un travail comme le mien, que se soit psychologique ou physique, mais notre hiérarchie en est consciente et je crois que tout est fait pour que notre travail puisse se faire dans les meilleures conditions possibles, autant pour nous que pour les personnes que nous côtoyons.

Droit d'asile et hospitalité

Jean-Pierre Guex
Police de sécurité internationale
Genève

Dans le métier de policier que j'exerce, je suis souvent confronté à des dilemmes de conscience, tiraillé entre l'exécution de l'ordre professionnel et ma conscience humaine, c'est ce sentiment intérieur qui me pousse à porter un jugement sur mes propres actes à savoir si c'est bien ou si c'est mal et d'en faire le bon choix.

Dans ce témoignage, je vais vous décrire un de ces dilemmes de conscience que j'ai vécu au sein de mon activité. Tout d'abord, j'aimerais vous présenter rapidement le service où je travaille afin que vous puissiez mieux saisir et comprendre les questions et les dilemmes professionnels que j'apporte dans ce témoignage. Je suis employé au Service Asile et Rapatriements de l'Aéroport (SARA) de Genève rattaché à l'unité de la migration de la Police de Sécurité Internationale. Ce service a été créé en 1988 avec l'ouverture du CERA, qui était à l'époque situé dans l'enceinte même de l'aéroport. Il comptait 2 collaborateurs pour 8 à nos jours. Notre rôle consiste à accueillir tous les demandeurs d'asile qui arrivent par voie aérienne sur le territoire genevois. Nous enregistrons les demandes d'asile politique et notre tâche s'étend sur toute une série de contrôles administratifs comme, la gestion de l'audition, les prises d'empreintes digitales, photos, contrôle médicale, la gestion de l'intendance (hébergement-repas), la gestion d'une assistance médicale et psychologique, etc. ainsi qu'une coordination en ligne direct avec l'office fédérale des réfugiés et l'office cantonale de la population et d'autres organes comme les milieux ecclésiastiques, la Croix-Rouge, la commission de recours, les compagnies aériennes, etc. Pour n'en citer que quelques-uns. En parallèle, nous nous occupons de la saisie informatique et de la coordination de l'accompagnement à l'avion de 4000 rapatriements volontaires et renvois non volontaires annuellement.

Selon l'office fédéral des réfugiés (ODR) environ 24700 réfugiés (soit 3% de la population totale) vivent aujourd'hui en Suisse et sont autorisés à y séjourner durablement.

L'exil est rarement volontaire, il est souvent la conséquence d'une situation politique (guerres, conflits, violences), économique (chômage, pauvreté), culturelles (religions, ethnies) qui ne permet plus une vie dans le respect des droits fondamentaux de l'être humain.

L'aspiration à une vie meilleure est l'essence même de la nature de l'homme. S'il ne parvient pas à améliorer ses conditions de vie dans son propre pays, il tente sa chance loin de chez lui, soit par voie légale, soit par voie clandestine s'il est armé de suffisamment de courage.

C'est pourquoi, chaque année des milliers de personnes sont forcées de quitter leurs foyers à la recherche d'un refuge dans les régions les plus industrialisées du globe, comme l'Europe, les Etats-Unis et le Canada.

Le témoignage :

Tout commence par une journée tout à fait habituelle, la famille Durand (nom fictif, afin de garder la confidentialité des faits, je me permets de ne pas divulguer les noms et la nationalité de cette famille ainsi que la date de l'évènement) se présente à nos bureaux pour déposer une demande d'asile politique. Elle est composée d'un couple accompagné de ses trois enfants dont la

femme est enceinte. Ils sont en possession de leur propre et authentique passeport ainsi que de leur billet de retour. Aussitôt, je téléphone à l'organe suprême des requérants d'asile (ODR) pour l'aviser de la venue de cette famille et je lui faxe aussi l'audition sommaire quant à la provenance et la nationalité des requérants en vue de leur demande. Et voilà que le déroulement de la procédure administrative est amorcé. Aussi, débute toute une gestion de contrôles divers comme cité plus haut, ainsi que la présentation des lieux de la zone transit de l'aéroport, sachant qu'ils vont rester, au maximum, un quinzaine de jour chez nous. De plus, un contrôle médical pour toute la famille est agendé au travers de l'infirmier afin de garantir un bon état de santé général et pour s'assurer qu'elle ne soit pas porteuse de maladies contagieuses. Comme vous pouvez vous l'imaginer, dans la prise en charge avec les RA nous passons du temps ensemble et nous avons l'occasion de sympathiser, cela permet également d'établir et de discerner si les RA sont de bonne foi ou pas. Si ils le sont des liens plus profonds et plus affectifs se créent. Et c'est ce qui s'est passé avec cette famille. Dès la prime à bord, j'ai remarqué qu'elle était respectueuse et très polie, les enfants étaient bien éduqués, pas du tout comme certains RA qui à peine arrivés étaient hautain et dédaignaient de rester dans les locaux prévus pour eux. Ils voulaient être dans une chambre d'hôtel et manger au restaurant et c'est tout juste si ils avaient envie de nous parler. Cette famille, au contraire, était visiblement heureuse et surtout reconnaissante d'avoir été accueilli par les autorités Suisses.

J'ai eu l'occasion de lire l'audition effectuée par l'OCP et j'ai pu constater au travers de ce récit que cette famille est passée par des moments bouleversants et douloureux tout au long son périple. Avant d'arriver à Genève, pour fuir son pays, la famille Durand a migré plusieurs années dans divers pays, elle a été la cible de la junte militaire, elle a marché et dormi dans la jungle, elle a traversé des rivières en pirogue, elle a demandé refuge à des pays tiers qui l'ont refusée, elle a été rejetée par les siens, le père de famille a été interrogé par la police, il a été frappé, torturé et emprisonné, elle vivait l'insécurité à tout instant. Si elle devait retourner dans son pays, le père risquerait la prison ou pire la mort. D'ailleurs, son oncle et son cousin ont été assassinés là-bas. Heureusement, que le restant de la famille comme les parents, les frères et les sœurs sont déjà reconnus comme réfugiés dans d'autres pays européens.

Quelques jours plus tard, nous recevons la décision négative de l'ODR ainsi que l'exécution immédiate du renvoi des RA dans un pays voisins de leur pays d'origine. Consternation dans l'ensemble de la famille et la nouvelle provoque chez la femme des contractions qui déclenchent l'accouchement prématuré d'un enfant mort né.

J'ai été, moi-même, touché d'apprendre la décision et je ne comprenais pas pourquoi l'ODR n'entrait pas en matière avec cette famille. En mon âme et conscience, je ne pouvais pas non plus la renvoyé. J'étais en total contradiction avec l'autorité suprême de réfugiés. Je pensais aux cas d'asile qui étaient rentrés en Suisse sans problème dont les personnes arrivaient sans pièce d'identité, ni billet d'avion avec aucune preuve de leur provenance et qu'ils avaient été aidés par des passeurs. Lors des auditions celles-ci répondent de manière vague et imprécise, comme par exemple : Quel était la couleur des sièges des avions ? Quel uniforme portait l'équipage ? réponse du RA : je ne me souviens plus, il faisait trop noir, etc. Sans parler des apatrides qui sillonnent nos villes en joignant de manière à augmenter la recrudescence de la petite délinquance.

Souffrance et espace public au travail

Christian PROGIN
Gendarmerie
Genève

Je suis gendarme. J'ai 21 ans de service. J'ai travaillé dans diverses brigades de la Gendarmerie (intervention, sécurité routière, ambulances). Actuellement, je suis stationné (c'est le terme utilisé dans notre profession) à la gare de Cornavin depuis 3 ans. J'ai diverses fonctions, dont celles d'îlotier et de membre de la cellule de débriefing de la police.

Un gendarme est très souvent le premier policier à se rendre sur les lieux d'un évènement ; que ce soit un incendie, un accident, une catastrophe, une bagarre, un conflit conjugal, un décès naturel ou pas, un cas social, etc. Les interventions se font souvent dans l'urgence et la plupart des décisions sont prises dans l'immédiateté. Il y a une certaine forme de stress.

Pourtant, ceci n'est pas l'aspect le plus dur de ma profession. J'aime cet aspect, j'aime mon métier.

Le plus dur c'est l'absence ou le manque de reconnaissance ainsi que l'impossibilité de s'exprimer sur mon vécu et les raisons de mon comportement en tant que policier.

Comme indiqué au début de mon témoignage, j'ai travaillé pendant plusieurs années à la brigade sanitaire (de 1994 à 2001). Bien que gendarme, mon rôle était avant tout un rôle de sauveteur. Pendant toute cette période, je n'ai pas toujours été satisfait de mes interventions. Certaine fois, je me remettait en question en me disant que j'aurais pu faire mieux, être plus efficace, plus à l'écoute, plus disponible auprès du patient ou de ses proches. Pourtant, je n'ai pas souvenir d'avoir reçu des reproches de la part de ces gens. Au contraire, même lorsque je n'étais pas satisfait de mon intervention, les gens me remerciaient. Jamais personne ne s'est plaint de mon travail.

Lorsque j'ai repris mes activités de gendarme, je suis resté la même personne. Les difficultés et les souffrances des gens me touchent toujours. Lorsque les situations le permettent, j'essaie toujours d'intégrer cette dimension sociale dans mon approche. Pourtant, ma mission a complètement changé. Les remerciements sont rares et les reproches sont monnaies courantes.

C'est vrai qu'en tant que flic, je contrains à longueur de journée des gens à subir mes interventions. Contrôles, interpellations, interrogatoires et sanctions font partie de mon quotidien. Même pour une victime, que je suis censé aider, j'impose des procédures, des questions qui peuvent être dérangeantes et qui ne laissent pas ou peu de place à leurs émotions.

En plus, mon expérience professionnelle m'a appris à me méfier de mes propres sentiments, voir à les mettre de côté. Beaucoup de délinquants que je côtoie essayent de faire vibrer ma corde sensible. A la limite, si je deviens trop humain, si je verse trop dans le social, je ne vais plus intervenir contre le toxicomane accro qui effectivement est victime de sa dépendance mais qui est aussi un délinquant qui pourrit la vie des gens par ses délits répétés. Idem pour les requérants d'asile dealers noirs qui hantent les environs de la gare. Je ne nie pas leurs vécus, leurs difficultés d'intégration, et je n'ignore pas la blessure que je peux causer à un innocent qui subit son énième contrôle. Par contre, le problème est réel et je me dois d'intervenir avec les moyens dont je

dispose. La liste d'exemples pourrait être longue et chaque exemple mériterait que je m'y attarde. Ce n'est pas le but de ce témoignage mais je me tiens à la disposition de ceux qui le souhaitent.

Pour l'anecdote, je me souviens, peu après avoir quitté les ambulances, m'être occupé d'un enfant de 10 – 11 ans qui venait de voler des disques dans un magasin de la gare. Ce jeune garçon s'était mis à pleurer en expliquant qu'il avait commis ce larcin sous la pression d'un grand qui le menaçait de le frapper s'il ne lui ramenait pas des CDs. Sa situation m'avait révolté et je voulais attraper ce grand qui s'en prenait à un plus petit. En résumé, j'avais pris partie pour ce jeune. J'ai contacté la brigade des mineurs qui a relativisé les faits et qui n'a pas souhaité se déplacer. J'allais remuer toute la république lorsqu'un ancien collègue, qui avait suivi l'affaire d'une oreille, est intervenu. En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, le jeune garçon a reconnu qu'il me menait en bateau et qu'il avait volé les disques sans aucune pression extérieure.

C'est ça être flic. Pour pouvoir assurer la sécurité lors des interventions, pour pouvoir réunir des preuves, pour ne pas se faire rouler par les délinquants, pour pouvoir auditionner correctement une personne, même une victime, je dois mettre mes sentiments de côté. En plus, je le mentionnais au début, je travaille souvent dans l'urgence, je prends des décisions dans l'immédiateté avec un certain stress. Ce qui fait qu'au bout du compte, dans le feu de l'action, je n'ai pas la possibilité d'expliquer les raisons de mes actes. Après, c'est souvent trop tard, je ne les revoie plus et ils restent avec une image négative.

Pour moi, cet aspect n'est pas facile. Je dois lutter et ça fait mal car, dans de telles situations, mes actes peuvent être en opposition avec d'autres valeurs humaines qui sont en moi. Mais avec l'expérience, je sais que c'est juste. Que c'est le seul moyen d'accomplir ma mission de policier qui est vitale pour la société. C'est le prix à payer pour pouvoir exercer correctement mon métier et je pense que c'est normal même si c'est désagréable.

Par contre, ça fait encore plus mal lorsque cela a des répercussions sur ma vie privée, sur mes réactions et sur l'image que je peux donner à mes proches. Que je le veuille ou pas, ce que je vis dans le cadre de mon travail déborde sur ma vie privée.

J'accepte plus ou moins que le public puisse penser que je suis cynique, raciste, sans cœur, etc.... Par contre, j'aimerais pouvoir faire comprendre à mes proches et encore plus à ma famille les raisons de mes pensées et de mes réactions. Malheureusement, c'est souvent impossible. A maintes reprises, j'ai constaté que les gens, même s'ils vous côtoient à longueur d'année et qu'ils peuvent voir comment vous vivez, n'arrivent pas ou ne veulent pas comprendre et encore moins accepter que je puisse, dans certains cas, penser et réagir d'une manière différente d'eux. Pour eux, la société est telle qu'ils la vivent, telle qu'ils l'idéalisent et mon expérience professionnelle n'a aucune valeur.

Et pourtant, je me répète, je partage les mêmes idéaux.

J'ai toujours en mémoire ce repas pris chez une amie de mon épouse ; il y a de cela trois ou quatre ans. Le fils de cette amie était présent. Il avait alors 16 ou 17 ans. En rentrant chez nous, dans la voiture, j'ai dit à ma femme que son fils était en train de mal tourner, qu'il était en train de tomber dans la drogue.

Elle l'a mal pris et m'a répondu que je voyais le mal partout. Malheureusement, la suite m'a donné raison.

Mon épouse accepte que je fasse un métier spécial, à travers lequel j'ai une perception différente. Par contre, elle ne peut pas comprendre. Je suis triste mais je pense qu'effectivement c'est mieux comme ça. J'envie même son « innocence » D'ailleurs j'ai déjà eu des discussions avec des collègues qui, avec des mots différents, me disaient qu'ils aimeraient bien être monsieur tout le monde et ne pas savoir ce qu'ils savent.

Alors, même si la personne qui partage votre vie et qui vous aime (du moins je l'espère) n'arrive pas à comprendre ce que vous vivez, comment voulez-vous que d'autres personnes puissent faire cette démarche. Et je ne parle pas des fois où moi-même je n'accepte pas mes propres réactions.

Avec le temps, j'arrive à me faire une raison, à taire certaine chose que pourtant j'aurais envie de crier. J'ai perdu l'espoir de faire comprendre les difficultés de mon métier à beaucoup de gens que j'apprécie et que je considère pourtant comme des gens réfléchis. .

J'arrive aussi à comprendre qu'une bonne partie de la population, à travers le petit bout de sa lorgnette humaniste ne nous (les flics) comprend pas, voir ne nous aime pas. J'arrive même à me méfier de ceux qui nous aiment trop.

Et pourtant, ce manque de reconnaissance, cette impossibilité de s'exprimer fait mal et c'est ça l'aspect le plus dur de ma profession.